

IDENTIFICATION DU DEMANDEUR

a – Demandeur personne physique

Madame

Monsieur

Epoux

Nom et Prénom(s) :

Nom de jeune fille pour les femmes mariées.....

Né(e) le : à :

Adresse géographique :

Adresse postale :

Portable : Tél. : Fax. :

Email :

b – Demandeur personne morale ou association

Raison sociale ou nom de l'association :

Siège social ou adresse géographique :.....

Numéro RCS : Numéro TAHITI :.....

Adresse postale :

Email :

Représentant légal :.....

Nom..... Prénoms.....

Nom de jeune fille pour les femmes mariées :.....

Né(e) le : à :

Portable : Tél. : Fax. :

Fonctions au sein de la société ou de l'association :

Fait à : le :

Signature :

LISTE DES PIÈCES A FOURNIR (Articles 9 et 37 de l'arrêté n°1334 CM du 8 septembre 2015 modifié)

Ce qu'il faut fournir	Où trouver ces pièces et qui les donne ?
<input type="checkbox"/> Extrait d'actes d'état civil ou Copie d'une pièce d'identité valide (passeport ou carte d'identité)	Mairie du lieu de naissance
<input type="checkbox"/> Si vous représentez une personne morale : Statuts actualisés de la société et tous documents attestant du pouvoir du représentant	Statuts dûment enregistrés fournis par le demandeur
<input type="checkbox"/> Si vous avez un projet commercial et que vous êtes patenté : Extrait KBIS	Greffe du tribunal de commerce
<input type="checkbox"/> Titre de propriété ou bail de location ou tous documents pouvant attester de vos droits immobiliers sur la terre attenante (la plus proche). Si la terre est en indivision , le demandeur doit justifier de ses droits de propriétaire indivis en fournissant notamment une attestation formalisant l'accord des autres indivisaires	Notaire Guichets de la DAF
<input type="checkbox"/> Dans le cas d'un projet touristique ou économique, une note détaillée précisant la localisation, les caractéristiques et la superficie de la dépendance du domaine public concerné, la durée pour laquelle l'occupation est sollicitée et la nature de l'activité.	Sur papier libre par le demandeur
<input type="checkbox"/> Un plan de délimitation du domaine public (uniquement pour une demande d'occupation du domaine public)	Direction de l'équipement
<input type="checkbox"/> Une note de renseignements d'aménagement	Service de l'urbanisme
<input type="checkbox"/> Fiche descriptive des ouvrages, constructions et installations ou plan de masse à l'échelle 1/500^{ème} faisant apparaître l'emplacement des ouvrages, constructions, installations ainsi que leur superficies.	Le demandeur, un dessinateur ou un géomètre
<input type="checkbox"/> Relevé d'identité bancaire (RIB)	Organisme bancaire
Dans le cas d'un renouvellement , (avant la date d'expiration) fournir :	
<input type="checkbox"/> Plan de récolement	Géomètre
<input type="checkbox"/> Certificat de conformité (si le remblai a bien été réalisé)	Service de l'urbanisme (pour le bâti) Direction de l'équipement (pour le remblai)

Attention

- ☛ Le cas échéant, la Direction des affaires foncières se réserve le droit de solliciter auprès du demandeur tout document complémentaire qu'elle jugera utile dans le cadre de l'instruction du dossier.
- ☛ Une étude ou notice d'impact établie par un bureau d'études privé sera à fournir pour toute demande d'occupation temporaire d'une surface de plus de 5 000 m².
- ☛ « *Nul ne peut, sans autorisation préalable délivrée par l'autorité compétente, effectuer aucun remblai, travaux, extraction, installation et aménagement quelconque sur le domaine public, occuper une dépendance dudit domaine ou l'utiliser dans les limites excédant le droit d'usage qui appartient à tous.* » (Article 6 de la délibération 2004-34 du 12 février 2004 modifiée)
- ☛ Toute occupation temporaire du domaine public (avec ou sans titre) donnera lieu au paiement d'une redevance fixée par le Conseil des Ministres.

TL 25/07/2018